

**DELIBERATION N° 23-01 DU 27 AVRIL 2023  
PORTANT MODIFICATION DE DOTATIONS  
D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 21-02 du 9 mars 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé, adopté par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 22-23 du 17 novembre 2022 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2023,
- Vu le dossier de consultation de la commission des aides envoyé par mail le 13 avril 2023.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

La commission des aides décide de modifier les dotations de l'année 2023 suivantes :

- en autorisations d'engagement (DMAE)

Domaine	Ligne programme	Libellés des lignes programmes	est augmentée de	est diminuée de
Hors domaine	71	Fonds lutte contre les fuites AEP	18 339 510	
2	25	Eau potable		18 339 510
Hors domaine	72	Fonds vert	25 000 000	
3	16	Pluvial		15 000 000
3	24	Milieux aquatiques		10 000 000
		<b>Total</b>	<b>43 339 510</b>	<b>43 339 510</b>

**ARTICLE 2**

La commission des aides autorise la directrice générale à ajuster les dotations ci-dessus en fonction des décisions de la commission afin de tenir compte des modifications apportées en séance et des listes des décisions déléguées.

La directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le président  
de la commission des aides



François CHOLLEY